

# Les abeilles se cachent

**APICULTURE** En plus de vingt ans, la mortalité chronique des abeilles n'a toujours pas été réglée. Rencontre avec Jean-François Prosper, apiculteur depuis trente-deux ans à Beurlay

KHARINNECHAROV  
k.charov@sudouest.fr

L'heure est grave au pays des abeilles et cela fait plus de vingt ans que les apiculteurs le disent. Mais que pèse la parole de ces petits poucets dans un monde agricole de plus en plus inféodé aux géants de la chimie et aux lobbies des semences ?

Un brin baba cool, plutôt branchés bio et d'un niveau d'études souvent plus plus, ces empêcheurs de tourner en rond semblent gêner. Et pourtant, eux qui n'ont jamais touché d'indemnités pour la mortalité depuis vingt ans, demandent juste que les abeilles vivent. Car côté vente, tout va bien, le miel français a la cote.

## Pas d'humanité sans abeilles

Quand on sait que par son travail de pollinisatrice, l'abeille est indispensable à la fructification de 80 % d'arbres et de fruits, on comprend l'enjeu. Sans abeille, c'est les trois quarts du contenu de nos assiettes qui foutent le camp. Viande comprise puisque des plantes fourragères comme la luzerne, le lotier ou le sainfoin doivent être pollinisées. Voilà pourquoi on entend souvent : « S'il n'y a plus d'abeilles, il n'y a plus d'hommes ». Et voilà pourquoi les apiculteurs devraient être considérés comme le premier maillon de la chaîne agricole...

Les soucis ont commencé pour apis mellifera mellifera – le petit nom latin de l'abeille d'ici – en 1995, avec l'arrivée du Gaucho (lire ci-contre). « Quand on a dénoncé ce produit, on nous a pris pour des rigolos », raconte Jean-François Prosper, apiculteur à Beurlay depuis trente-deux ans, qui a présidé le Groupement de défense sanitaire apicole de Charente-Maritime (GDSA) pendant quinze ans (1).

Même si les apiculteurs ont fini par gagner la bataille de l'interdiction du pesticide ravageur sur le tournesol

et le maïs en France, ça reste un cataplasma sur une jambe de bois. Car les abeilles butinent sans distinction. Et puis, le Gaucho a une rémanence de trois ans. « La plante en utilise 10 % ; le reste part dans l'eau, l'air et le sol. » Sans compter que l'agriculture a recours à d'autres produits pas gentils du tout pour les abeilles.

## Contamination permanente

D'aigüé en 1995, la mortalité est chronique depuis, due à une contamination permanente. « Dans les colonies d'abeilles, on trouve une accumulation de pesticides outre le Gaucho : fongicides, herbicides, acaricides, limaticides... », notamment dans la cire, mais aussi dans le pain d'abeille, leur unique nourriture. Du coup, elles sont toutes contaminées, y compris par l'eau qu'elles boivent ! »

Face à cette catastrophe qui met à mal une abeille réputée pour son sens de l'adaptation, la tutelle agricole a un argument massue qui revient en leitmotiv : « Les doses de pesticides absorbées sont en dessous de la limite des doses autorisées. » En gros, tout va bien et peu importe que les ruches soient

« Quand on crée une ruche avec une nouvelle colonie pour recréer un cheptel, un an après, la colonie est contaminée »

en limite de morbidité, du fait d'un empoisonnement permanent à très faibles doses. Et cela va d'autant que la tutelle demande la déclaration annuelle des ruches en septembre, ce qui ne tient pas compte des mortalités hivernales, d'où des courbes de mortalités officielles... fausses.

Pourtant, on sait que ces courbes suivent les traitements aux pesticides. Jean-François Prosper est formel : « Quand on crée une ruche avec une nouvelle colonie pour recréer un



cheptel, un an après, la colonie est contaminée. Jusqu'à la cire produite par les abeilles et jusqu'aux larves, touchées de plus en plus jeunes, dès 3 à 5 jours. »

## Savants apiculteurs

Parce que les apiculteurs ne sont pas producteurs, mais éleveurs, ils suivent la chaîne de A à Z pour amener l'abeille à la production. Exercée à

20 % par des pros, mais à 80 % par des passionnés, l'apiculture ne s'improvise pas et réunit des gens formés et renseignés. Au sein du GDSA, organisme d'utilité publique, on trouve des vétérinaires et des techniciens sanitaires apicoles. Cela explique que les apiculteurs ne s'en laissent pas compter. Forts de leurs observations et de leurs connaissances sur la génétique et la psychologie de l'abeille, entre autres,

ils ont des demandes précises pour que les méthodes d'homologation des néonicotinoides soient affinées ou pour qu'on mène des tests sur la mortalité des larves due aux fongicides. Tellement précises qu'elles émergent et restent vaines.

Quand au ministère de l'Agriculture, on leur dit « Vos ruches sont malades, soignez-les », les apiculteurs répondent avec Jean-François Prosper :

## Des ouvrières de la ruche, pas de l'industrie

**FILIÈRE** L'apiculture échappera-t-elle à la logique industrielle que l'État et le lobby agricole veulent lui imposer ?

Outre une réponse pour endiguer la contamination qui ne vient pas, l'apiculture est dans une autre tourmente depuis quelque temps. « Au prétexte de vouloir nous aider, le ministère veut nous imposer une organisation industrielle, comme dans les autres filières », introduit Jean-François Prosper, apiculteur à Beurlay.

Aux derniers États généraux sanitaires, il a été demandé aux apiculteurs de se rapprocher des groupe-

ments de défense sanitaire... multi-espèces ! « La tutelle veut en finir avec l'apiculteur responsable de l'élevage, de la gestion des reines, des essaims, des mâles et du cheptel jusqu'à la mise en pot et la commercialisation. Et rêve de compartimenter la chaîne. »

## Abeilles jetables

Dans ce « meilleur des mondes », il y aurait des éleveurs de reines sélectionnées génétiquement pour être à la fois grosses pondueuses et fortes amasseuses. Il y aurait aussi celui qui assemble des essaims sans reine, mais avec un paquet d'abeilles pour fabriquer la colonie. Le premier pourrait vendre au deuxième ou à quicon-

que veut faire du miel. Le deuxième pourrait vendre une ruche prête à l'emploi, avec abeilles jetables.

« Dans ce scénario, n'importe qui s'improvisera apiculteur, sans connaissance, ni formation. Bien sûr, au bout, il y aura du miel, mais trois quarts des abeilles mourront, toujours à cause des pesticides après la saison et il faudra racheter sans cesse. Alors que nous, nous avons la connaissance pour refaire un cheptel et repeupler la ruche », souligne Jean-François Prosper.

Ce schéma industriel est, hélas, en cours de programmation et séduit déjà des apiculteurs opportunistes. L'insémination artificielle des reines existe déjà, ainsi que l'hybridation des

abeilles. Et on connaît le résultat : des ruches en maltraitance avec, par exemple, une colonie qui se développe à outrance sans plus prévoir sa nourriture hivernale.

## Apprentis sorciers

« Dans cette logique industrielle, l'équilibre naturel de la ruche n'est pas respecté. Les ouvrières ne reconnaissent pas leur reine, issue d'un autre élevage. Et normalement sœurs ou demi-sœurs, elles peuvent être étrangères. Ainsi, les solidarités qu'on observe habituellement au sein d'une fratrie ne s'exercent pas. Il y aura donc dysfonctionnement et mise à mal du comportement de l'abeille, réglé sur sa génétique ancestrale »,

prévoit Jean-François Prosper, peu optimiste.

Voilà comment le problème de la mortalité due aux pesticides est déplacé vers des solutions dignes d'apprentis sorciers. « Au lieu de nous aider, on nous emmène dans le mur. »

Avant, les journaux professionnels apicoles écrivaient en juillet, « vous allez récolter, n'oubliez pas vos abeilles, laissez-leur assez de miel dans la ruche pour qu'elles passent l'hiver ». Aujourd'hui, on lit fin août : « Vous venez de récolter, n'oubliez pas de nourrir vos abeilles ! » En clair, « donnez-leur du sirop de glucose industriel, issu d'amidon de maïs et de blé traité au... Gaucho. » Ou comment on organise un cercle vicieux.



# pour mourir



## REPÈRES

110

millions d'années, voilà depuis quand l'abeille est apparue sur Terre. Elle a connu les dinosaures et la séparation des continents. En comparaison, l'existence de l'Homme remonte à 0,25 million d'années.

40 000

En tonnes, la production nationale de miel avant 1995. Aujourd'hui, elle est tombée à 9 000 tonnes. Le nombre d'apiculteurs (41 520) et de ruches (plus d'1 million déclarées), lui, augmente.

51,38

En pourcentage, le taux moyen de mortalité des ruches en Charente-Maritime pour l'hiver 2017-2018. Et encore, tous les chiffres ne sont pas tombés. Certains apiculteurs ont perdu jusqu'à 80 % de leur rucher.

2 000

C'est le nombre d'œufs pondus par une reine chaque jour. À cause des pesticides, les reines naissent avec des ovaires nécrosés et ne pondent plus que 500 œufs par jour. Leur durée de vie est passée de cinq ans en moyenne avant 1995, à même pas un an aujourd'hui.

## Le Gaucho ouvre le bal

Quand le Gaucho, insecticide de la famille des nicotinoides, a été lancé par Bayer en 1994, il a été aussitôt montré du doigt par les apiculteurs. Sitôt son apparition en agriculture, on a assisté à une mortalité aiguë des abeilles. Neurotoxique touchant le système nerveux du vivant, le Gaucho est pourtant vendu comme un produit propre. En enrobage dragéifié, il n'est ni poussiéreux ni vaporisé, mais répandu au sol autour de la graine.

Face à la levée de boucliers des apiculteurs (qui s'appuient sur l'observation de leurs ruchers et sur des études scientifiques) et malgré le lobbying des semenciers et de la filière agricole (qui invoquent d'autres études), la France a fini par interdire le Gaucho sur le tournesol et le maïs, mais l'autorise toujours sur 85 % des céréales et sur bien des légumes et des fruits.

Il a ouvert la voie à d'autres produits utilisés en agriculture qui contiennent des matières actives similaires. Le Gaucho est loin d'être interdit dans toute l'Europe.



« La tutelle veut en finir avec l'apiculteur responsable de l'élevage [...] à la mise en pot et la commercialisation. Et rêve de compartimenter la chaîne », regrette Jean-François Prosper.

## Trois ans de prison pour le père incestueux

**SAINTES** Cet homme de 54 ans a été condamné pour avoir agressé sexuellement sa fille en 2014 et 2017

L'homme de 54 ans qui comparait jeudi devant le tribunal correctionnel de Saintes a été condamné à trois ans d'emprisonnement, dont un avec sursis et mise à l'épreuve. Il avait agressé sexuellement sa fille en 2014 (elle avait alors 12 ans), avant de sévir à nouveau en 2017. Un mandat de dépôt a été retenu et le condamné est directement parti en détention.

Ce procès aura surtout mis en lumière les ratés judiciaires. Car le prévenu avait déjà été condamné en 2005 à huit mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve pour avoir agressé sexuellement sa nièce, alors âgée de 16 ans. « Le sursis a été révoqué, mais la mesure n'a jamais été mise en œuvre », déplore la présidente Claire Liaud. Quid du suivi et de l'obligation de soins, dont le prévenu dit avoir bénéficié ?

### Il lui propose une relation

Dans un registre tout aussi inquietant, en 2014, la plainte de la fille du prévenu tombe aux oubliettes. « La procédure n'a pas été traitée, reconnaît la présidente Claire Liaud lors de l'audience à l'adresse de la victime. Si j'ose dire, votre plainte a été oubliée. » Après cette première agression, la

jeune fille avait perdu pied, prenant 30 kilos en un an et demi. « Je me dégoûte moi-même », témoigne-t-elle à la barre. Dans le box des accusés, le père reconnaît avoir caressé les fesses et les seins ainsi qu'avoir tenté de toucher son intimité, sans y parvenir. « Tu l'as fait en 2014 et en 2017 », oppose avec force sa fille lors de l'audience. Lors de la dernière agression, le père était allé encore plus loin. Poussé par la présidente, il raconte la suite : « Quand elle est partie, je l'ai appelée pour lui demander de coucher avec moi sans préservatif. » Il indique alors à sa fille qu'il vaut mieux être initié par lui que par un homme qui la quitterait le lendemain.

### Une vie d'abandon

Comment expliquer son comportement ? « J'ai des pulsions, je suis malade », résume le prévenu qui explique avoir été abusé par son frère pendant son enfance. Un parcours qui n'a connu que l'abandon, dans une fratrie nombreuse et confiée dès le berceau à l'assistance. Il mouille son lit et dit avoir subi de la maltraitance en foyer, puis avoir découvert la sexualité très jeune par une monitrice de colonie de vacances. Ancien ouvrier dans une usine de production d'œufs, il est sans emploi depuis 2010. L'homme ne sait pas écrire et lit difficilement. Divorcé en 2005, il vit seul avec la fin de ses droits au chômage et une pension d'invalidité.

**Thibault Seurin**

## Récidive au parloir

**SAINTES** Une femme condamnée à trois mois avec sursis pour avoir passé de la drogue en prison

Un mois et demi après avoir été condamnée pour avoir passé du cannabis lors d'une visite au parloir à la maison d'arrêt de Saintes, une mère de famille de 28 ans s'est à nouveau retrouvée au tribunal correctionnel, jeudi. Comme un air de déjà-vu, puisqu'elle comparait exactement pour les mêmes faits.

Le 4 avril, alors qu'elle rendait visite à son compagnon détenu, le chien policier détecte la présence de stupéfiants. Dans son soutien-gorge, 14 grammes de cannabis et des cigarettes. « J'ai mal réagi et je m'en veux énormément », explique-t-elle éplorée dans le box.

### Elle veut couper les ponts

Dans un premier temps, elle avait prétendu avoir trouvé la drogue par terre. Son compagnon avait reconnu le petit manège, évoquant un colis déposé dans la boîte aux lettres de la jeune femme. « À chaque fois que j'allais le voir, il me demandait d'en ramener », précise la mise en cause.

« On s'interroge sur votre sens des responsabilités et votre maturité »,

pointe le vice-procureur Mathieu Auriol. Habitante de Pons, sans emploi, la jeune femme est mère de trois enfants âgés de 4, 7 et 9 ans, dont son compagnon emprisonné n'est pas le père. « Vous vous embarquez sur un chemin où on se demande si vous ne mettez pas vos enfants en danger », déplore la présidente Claire Liaud. Aux côtés de la magistrate, les deux assesseurs étaient déjà ceux présents lors de la première audience, en février. Trois grammes de cannabis avaient été retrouvés sur son compagnon détenu en sortie de parloir. Elle avait été condamnée à un mois de prison avec sursis, une peine que le tribunal a révoquée. Il condamne la prévenue, en sus, à trois mois de prison avec sursis.

« Étant donné que vous visitiez votre compagnon une à deux fois par semaine, avez-vous transporté de la drogue à d'autres occasions ? » questionne la présidente. « Non », répond la jeune femme aux traits délicats. Elle souhaite couper les ponts avec son compagnon et quitter de département pour une formation.

**Thibault Seurin**

## FAITS DIVERS

Un camion se couche sur l'A10 à Saint-Martial-de-Mirambeau. Un accident s'est produit hier, vers 7 h 30, sur l'autoroute A10, à hauteur de Saint-Martial-de-Mirambeau, dans le sens Bor-

deaux-Paris. Un poids lourd transportant des fruits et légumes s'est couché sur la chaussée. Le conducteur et le passager du camion ont été légèrement blessés.